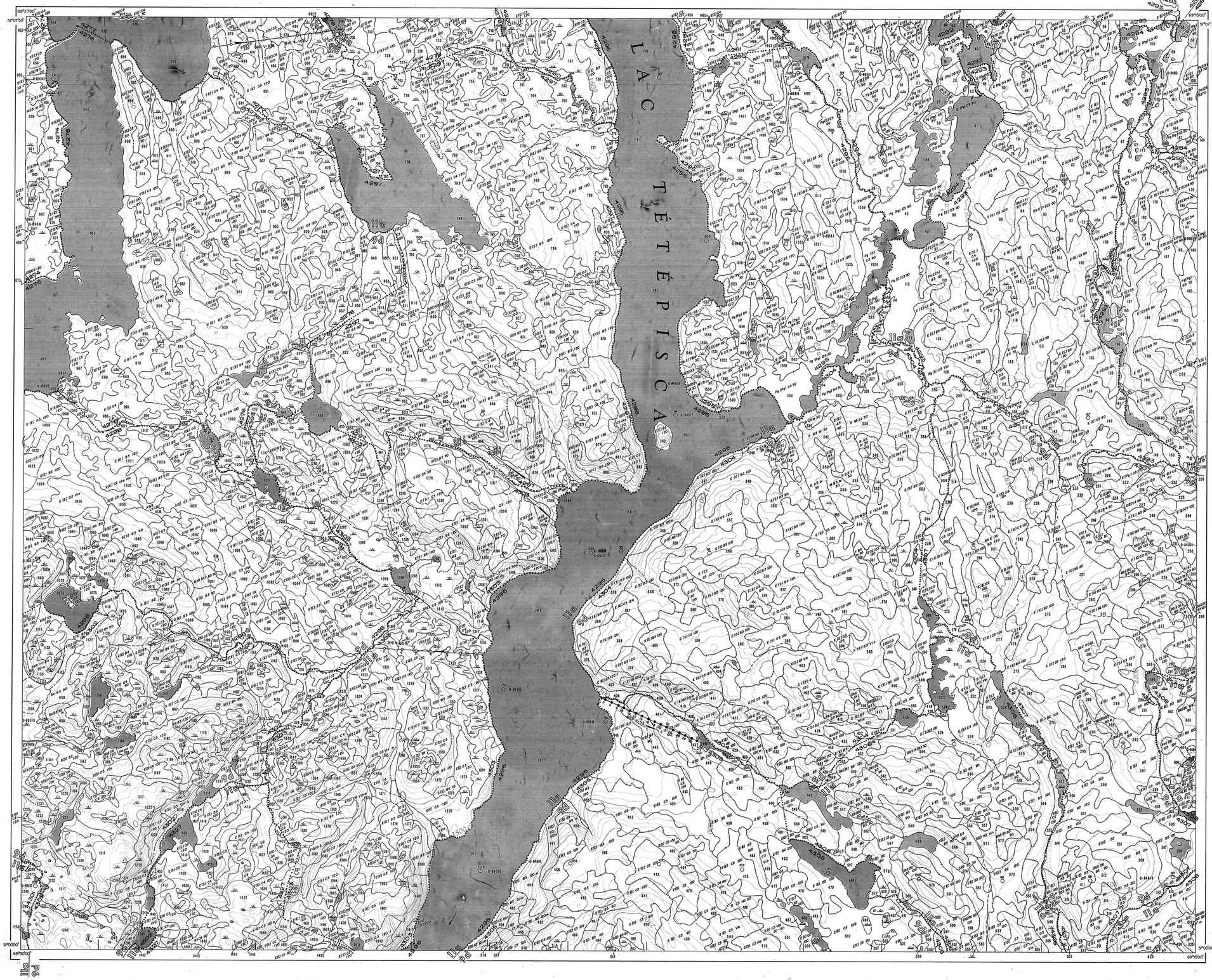

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 — 0,5 — 1,0 — 1,5 — 2,0 — 2,5 — 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux	R
— — à sapin et/ou épinette blanche	R (E)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	R (EN)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	R (PB)
— — à pin rouge	R (PR)
— — à pin gris	R (PG)
— — à thuya (cèdre)	R (C)
— — à mélèze	R (L)
— — à mélèze (plantation)	R (Lma)
Pessière	E
— — (épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portée résineuse)	E (E)
— — à thuya (cèdre)	E (C)
— — à mélèze	E (L)
— — à pruche	E (Pr)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	E (PB)
— — à pin rouge	E (PR)
— — à pin gris	E (PG)
— — (plantation d'épinette noire)	ESE (E)
— — (plantation d'épinette blanche)	ESB (E)
— — (plantation d'épinette de Norvège)	ESN (E)
— — (plantation d'épinette noire)	EsN (E)
— — (plantation d'épinette rouge)	ESR (E)
Sapinière	S
— — (sapin et/ou épinette blanche occupant plus de 75% de la portée résineuse)	S (E)
— — à thuya (cèdre)	S (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	S (EN)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	S (PB)
— — à mélèze	S (L)
— — à pruche	S (Pr)
— — à pin gris	S (PG)
— — (plantation de sapin baumier)	SsB (S)
Pinède à pin blanc	P
— — — avec pin rouge	P(PR)
— — — et/ou rouge (Elle occupant plus de 75% de la portée résineuse)	PB(PR)
— — — avec épinette noire	PB (E)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	PB (EN)
— — — avec mélèze	PB(ML)
— — — avec pin gris	PB (PG)
— — — avec sapin	PB (S)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	PB (E)
— — (plantation)	PsB (P)
Pinède à pin rouge	P
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Pr (Pr)
— — — avec thuya (cèdre)	Pr (C)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (EN)
— — — avec mélèze	Pr (ML)
— — — avec pin blanc	Pr (PB)
— — — avec pin gris	Pr (PG)
— — — avec pruche	Pr (Pr)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)
— — (plantation)	PsR (P)
Pinède à pin gris	P
— — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Pg (Pg)
— — — avec thuya (cèdre)	Pg (C)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pg (EN)
— — — avec mélèze	Pg(ML)
— — — avec pin rouge	Pg(PR)
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge	Pg(PB)
— — — avec pruche	Pg (Pr)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pg (S)
— — (plantation)	PsG (P)
— — Plantation de pin sylvestre	PsS (P)
Cédrière	C
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)	C (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	C (EN)
— — à mélèze	C (ML)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	C (PB)
— — à pin rouge	C (PR)
— — à pin gris	C (PG)
— — à pruche	C (Pr)
— — à sapin et/ou épinette blanche	C (S)
— — (plantation de thuya)	CsO (C)
Pruchière	Pr
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Pr (Pr)
— — à thuya (cèdre)	Pr (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (EN)
— — à mélèze	Pr(ML)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	Pr(PB)
— — à pin rouge	Pr(PR)
— — à pin gris	Pr(PG)
— — à sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)
— — (plantation)	PrsJ (P)
Mélèzin	ML
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)	ML(ML)
— — à thuya (cèdre)	ML (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	ML (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	ML(PB)
— — à pin rouge	ML(PR)
— — à pin gris	ML(PG)
— — à sapin et/ou épinette blanche	ML (S)
— — (plantation de mélèze japonais)	MLsJ (L)
— — (plantation de mélèze laricin)	MLsL (L)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

	Tendance feuillue	Tendance résineuse
— — — — avec pin blanc	F1 (PB)	F1 (PB)
— — — — avec pin rouge	F1 (PR)	F1 (PR)
— — — — avec pin gris	F1 (PG)	F1 (PG)
— — — — avec mélèze	F1 (ML)	F1 (ML)
— — — — avec sapin	F1 (S)	F1 (S)
— — — — avec épinette noire ou rouge	F1 (E)	F1 (E)
Bouleau à bouleaux blancs avec sapin	BB (S)	BB (S)
— — — — avec épinette noire ou rouge	BB (E)	BB (E)
— — — — avec pin gris	BB (PG)	BB(PG)
— — — — avec pin blanc	BB (PB)	BB(PB)
— — — — avec pin rouge	BB (PR)	BB(PR)
Bouleau à bouleaux jaunes avec mélèze	BJ (ML)	BJ (ML)
Feuillu d'essences tolérantes avec pin blanc	F1 (PB)	F1(PB)
— — — avec pin rouge	F1 (PR)	F1(PR)
Peuplierais avec sapin — avec pin rouge	Pe (PR)	Pe (PR)
— — avec pin gris	Pe (PG)	Pe (PG)
— — avec pin blanc	Pe (PB)	Pe (PB)
— — avec pin rouge	Pe (PR)	Pe (PR)
— — avec épinette noire ou rouge	Pe (E)	Pe (E)
— — avec mélèze	Pe (ML)	Pe (ML)
Chênaie rouge résineuse	ChsR	ChsR (R)
Érablière résineuse	Er (R)	Er (R)
Mélangés à feuillus tolérants	MF (F)	MFs (F)
— sur station humide	MFh	MFhs (F)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— — d'essences intolérantes	Fi
— — d'essences tolérantes	Ft
— — sur station humide	FsH (F)
(plantation)	
Bouleau à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	Bp
— — à bouleaux jaunes	Bj
Peuplier	Pe
Chênaie rouge	ChR
Érablière	Er
— — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	Er (Bp)
— — à bouleaux jaunes	Er (Bj)
— — à peupliers	Er (Pe)
— — à feuillus d'essences intolérantes	Er (Fi)
— — à feuillus d'essences tolérantes	Er (Ft)
Plantation de chêne	PsCh (F)
— — de bouleau jaune	PsBj (F)
— — de peuplier	PsPe (F)
— — de peuplier hybride	PsPh (F)
— — de tilleul d'Amérique	PsTi (F)

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec	
Dénudé et semi-dénudé humide	
Aulnaie	

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)	
Ligne de transport d'énergie (emprise)	
Terrain agricole	A
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.	

PERTURBATION

Coupe partielle	cp
Coupe partielle en bordure	c (bo)
Coupe partielle par bande	c(b)
Coupe partielle par ouverture légère	cp
Chablis partiel	chp
Épidémie légère	ei
Brûlis partiel	brp

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et d'épinette blanche uniquement: ⊖ 1-5 50 % ⊖ 5-9 99%

ORIGINE

Coupe totale	ct
Brûlis	br
Chablis total	ch
Épidémie sévère	ei
Friche	f
Plantation	p

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
0 (sans)	0-30 cm
30 +	30-50 +
50 +	50-80 +
80 +	80-120 +
120 +	120-200 +
200 +	200 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES		
70-30 (sans)	30-70 (sans)	
70-30 +	30-70 +	
120-30 +	30-70 +	
120-70 +	70-120 +	
120-70 +	70-120 +	

FORÊT HÉQUIENNE

Je (jeune inéquienne)	Peuplé à dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges entre 0 et 30 cm. Autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 30 cm.
Vieilleuse inéquienne	Peuplé à dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges supérieures de 30 cm. Autres peuplements, majorité des tiges en plus de 30 cm.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	1	2	3	4	5	6
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO
Légère	0-8 30%	aucun
Moyenne	31-8 40 %	m
Forte	41-8 50 %	f
Abrupte	51 % et plus	a
Supérieure accourte de pentes > 51%		s

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S E(E) C3 b 50 m G — R C5 d 60 D1
- S — définition
- E(E) — composante
- C3 — classe d'âge
- b — perturbation
- 50 m — classe de hauteur
- G — classe de densité
- R — classe de pente
- C5 — classe d'âge
- d — origine
- 60 — classe de hauteur
- D1 — classe de densité
- — type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. : GROUPE POULIN, THERIAULT LEEE (PHOTOS 1984)
SIGNATURE

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. : LE GROUPE GRYANE LEEE (PHOTOS 1989)
SIGNATURE

Carte forestière:
- Photographie aérienne : 1984-89
- Année de publication : 1988-90
- Année de révision :

Divisions territoriales en date du 15/8/87
Déclinaison magnétique : 23° ouest
Équidistance des courbes : 50 pieds ou 15,2 mètres

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative	9
Unité de gestion	93-2
Unité d'aménagement	
Unité de sondage	4
Mode de tenure ou de gestion	000
Bloc d'aménagement	15
Concessionnaire ou autres	04
Bassin hydrographique	34102
Bassin primaire	
Bassin secondaire	
Unité de gestion privée	
Municipalité	97900
Division de recensement	
Municipalité	
Codastre	
Parcelle	4296*
Région écologique	11a*

Municipalité régionale de comté M.R.C. 930 MANICOUAGAN

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

22-N-5	22-N-6	22-N-7	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
22-N-4	22-N-3	22-N-2	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
22-K-13	22-K-14	22-K-15	

22 N/3 S. O.